



VALERIE PECRESSE  
MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA REFORME DE L'ETAT  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

[www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr)

**Discours de Valérie PECRESSE, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, Porte-parole du Gouvernement, lors de la conférence de presse  
« Lutte contre la fraude fiscale »  
Bercy – 24 novembre 2011**

Monsieur le Rapporteur Général de la Commission des Finances,

Mesdames, Messieurs,

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale est une priorité du Gouvernement depuis 2007. Elle est même, je le dis clairement, l'un des axes d'action les plus importants du ministère que j'ai l'honneur de diriger.

**C'est une question de justice.** Les Français n'ont pas à payer le prix de l'incivisme de ceux qui trichent. Ils n'ont pas à supporter les conséquences d'un comportement qui est une offense caractérisée faite à notre Pacte Républicain. Ils n'ont pas à accepter de payer l'addition fiscale que leur laissent tous ceux qui cherchent à échapper par tous les moyens à l'impôt.

**C'est aussi une question d'équité.** Face à l'impérieuse nécessité de réduire notre dette publique, nous demandons des efforts à tous les Français. Ceux qui, aujourd'hui, fraudent ou placent illégalement leur argent à l'étranger aimeraient échapper à cet effort national, de la même manière qu'en période de croissance, ils cherchent à échapper à la redistribution de la richesse qui est créée. Je le dis très clairement, le Gouvernement les en empêchera.

Notre détermination à lutter contre toutes les formes de fraude est en effet totale. Le Président de la République l'a montré, en faisant de la France l'un des pays les plus investis dans la lutte contre les paradis fiscaux. Il l'a montré à nouveau à plusieurs reprises ces derniers jours, lors du G 20 à Cannes, puis en évoquant la lutte contre la fraude sociale à Bordeaux la semaine dernière.

**Nous sommes en réalité engagés dans un combat que nous commençons à gagner.** Nous commençons à le gagner parce que nous y consacrons des moyens sans précédents. Et ces moyens, Mesdames et Messieurs, nous allons encore les renforcer. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité vous réunir aujourd'hui, avec Gilles Carrez, dont je salue l'engagement profond dans ce combat, et avec Philippe Parini, qui livre au quotidien, avec les agents de la DGFIP, une action déterminée pour nous faire avancer.

Seul le prononcé fait foi 1

**1. En 4 ans, nous avons doté l'administration fiscale de moyens qui ne lui avaient jamais été donnés pour lutter contre la fraude fiscale.**

Il faut dire clairement les choses : notre administration fiscale n'avait pas tous les outils pour lutter contre les fraudes les plus complexes. Je ne parle pas des formes de fraude les plus classiques et les plus connues. Non, je parle des formes les plus complexes, les plus abouties, et pour faire simple, souvent les plus coûteuses. C'est la fraude par des sociétés éphémères. L'évasion fiscale par des trusts ou des sociétés écrans.

La priorité a donc été de renforcer notre arsenal juridique, technique, informatique et humain pour améliorer notre capacité de contrôle. C'est ce que ce Gouvernement a fait, sous l'impulsion d'Eric Woerth, dont je salue l'engagement en la matière. C'est essentiel, parce que le cœur de notre stratégie, c'est, et cela restera, le contrôle. D'autres Etats ont fait des choix différents, en particulier en matière de lutte contre l'évasion fiscale, par exemple en choisissant la voie de l'amnistie fiscale. Ce n'est clairement pas notre voie. En matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, il n'y a à nos yeux qu'une seule stratégie : la peur du gendarme. Et pour que le gendarme fasse peur, il faut qu'il soit mieux armé que les fraudeurs. **C'est le sens du renforcement des outils de l'administration fiscale que nous avons organisé, méthodiquement.**

**Depuis 2007, ce sont 60 mesures prises pour lutter contre les fraudes, que ce soit dans le domaine fiscal, social ou douanier. 23 mesures concernent tout particulièrement la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.**

**D'abord, nous avons amélioré le cadre de notre action contre les paradis fiscaux.** Sous l'impulsion du Président de la République dans le cadre du G 20, nous avons d'abord incité les paradis fiscaux à rentrer dans le droit chemin avec un paquet de mesures de rétorsion applicables aux opérations économiques avec des Etats et territoires non coopératifs. Cette stratégie qui s'est appuyée sur l'expertise de la **DLF** est payante, puisque, **nous avons conclu 36 conventions d'assistance administrative permettant d'échanger des renseignements.** 22 de ces conventions sont d'ores et déjà entrées en vigueur. Cela ne veut pas dire que tout est rose, j'y reviendrai. Mais il vaut mieux avoir 36 conventions signées, et donc un cadre de dialogue et de travail, que la situation antérieure.

**Deuxièmement, nous avons renforcé la capacité d'enquête de la DGFIP, pour que ses contrôles soient les mieux ciblés et les plus efficaces possibles.** Cette administration modernisée a également accentué la professionnalisation de ses équipes dans l'organisation du contrôle de dossier de personnes à forts enjeux. L'éventail des outils juridiques que nous avons mis en place est très large, et nombre des 23 mesures fiscales ont été votées à l'unanimité au Parlement. **Je veux insister sur quatre outils:**

- le **droit de communication** que nous avons mis en place pour que l'administration fiscale puisse obtenir de toutes les banques installées en France des informations sur les opérations de transferts de fonds réalisées à l'étranger. Concrètement, le fisc peut désormais connaître très facilement tous les mouvements de fonds réalisés par tel ou tel contribuable avec tel ou tel Etat, avec les numéros de compte à l'appui ;
- notre **fichier des évadés fiscaux (EVAFISC)**, qui nous permet d'avoir une base de données très riche d'informations laissant présumer la détention de comptes bancaires hors de France par des particuliers ou des entreprises. Il est alimenté, par exemple, par ces informations communiquées par les banques ;

Seul le prononcé fait foi 2



- la mise en place de la **police fiscale**. Elle est partie du constat que le fisc était en échec sur les formes de fraude les plus complexes et qu'il lui fallait pouvoir utiliser des prérogatives de police judiciaire, par exemple la mise sur écoute. Et ceci, bien sûr, sans avoir à prévenir au préalable le fraudeur présumé, parce qu'aussi étonnant que cela puisse paraître, jusqu'à ce que ce Gouvernement mette en place la police fiscale, le fisc devait prévenir le contribuable qu'il avait des soupçons sur lui avant de pouvoir agir. Cette police fiscale, c'est donc aujourd'hui 13 agents de la DGFIP, ayant suivi une formation et obtenu la qualité d'officiers fiscaux judiciaires, et placé au sein de la direction centrale de la police judiciaire. En moins d'un an d'activité, se sont déjà près de 60 affaires qui sont traitées dans le cadre de la police fiscale;
- face à un phénomène européen de grande ampleur, nous avons fait de la **lutte contre la fraude au carrousel de TVA** une priorité. Au niveau national, nous avons pris des mesures législatives dissuasives et placé la lutte contre cette fraude au cœur de la stratégie des services de contrôle fiscal. Au niveau Européen, c'est sous la Présidence Française de l'Union européenne au second semestre 2008, qu'a été adopté le système d'échange d'informations entre Etats membres **EUROFISC** pour mieux lutter contre ces fraudes internationales à la TVA.

**Troisième axe de renforcement de nos outils, nous avons amélioré la coopération entre les services de l'Etat, à la fois par des croisements de fichiers et des actions communes sur le terrain.**

Cette coopération entre les services a joué à plein dans l'exploitation des fichiers HSBC et du Lichtenstein par l'administration fiscale, qui a travaillé avec la justice, la police et les douanes.

Elle s'applique également dans la lutte contre les fraudes sociales : par exemple, sur l'année 2010, environ 4 000 signalements ont été transmis par la DGFIP suite à contrôle fiscal au réseau des URSSAF pour qu'il en tire des conséquences en matière de cotisations sociales;

Sur ce sujet de la coopération, je veux particulièrement insister sur la coopération entre la DGFIP et les forces de police. Elle se traduit par la présence de plus de 100 agents du fisc au sein des services du ministère de l'intérieur, notamment :

- 39 agents de la DGFIP dans les groupes d'intervention régionaux (GIR) spécialisés dans la lutte contre l'économie souterraine ;
- 50 agents sont affectés à la lutte contre les activités illicites dans les quartiers sensibles, pour contrôler les délinquants sur leur train de vie. C'est extrêmement important pour nos concitoyens dans les quartiers, qui n'acceptent pas que des personnes officiellement sans activité aient des signes extérieurs de richesses multiples, liés à des trafics divers et variés. Nous avons d'ailleurs réformé le droit fiscal il y a deux ans, pour pouvoir taxer les délinquants sur la base des revenus qu'ils tirent de leur trafic.

Nous nous sommes également organisés pour davantage saisir et vendre les biens des trafiquants. Le Gouvernement a mis en place le 1<sup>er</sup> février 2011 l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs criminels saisis et confisqués (**AGRASC**) dont le rôle consiste précisément à centraliser et gérer tous les biens criminels saisis ou confisqués par la justice. Sur les huit premiers mois de son activité, cette agence a traité 5000 affaires. 160 biens immobiliers, 530 comptes bancaires et 290 véhicules ont été saisis.

Seul le prononcé fait foi 3



**Enfin, quatrième et dernier axe, la cellule de régularisation.** A partir du moment où le contrôle est une menace de plus en plus probable pour ceux qui ont des comptes non déclarés, nombre d'entre eux souhaitent se mettre en conformité avec le droit plutôt que d'être rattrapés par le contrôle. C'est la raison pour laquelle, d'avril 2009 à décembre 2009, ces contribuables ont pu, via la « cellule de régularisation », déclarer leurs actifs et mettre fin à leur illégalité, sous réserve de payer des impôts et des pénalités.

\*\*

## **2. Mesdames et Messieurs, cette stratégie clairement répressive démontre déjà son efficacité. Les résultats sont au rendez-vous.**

**J'en veux pour preuve les recettes fiscales que l'ensemble de ces actions a déjà rapportées à l'Etat :**

- le contrôle fiscal a rapporté 16 milliards d'euros en 2010, soit 1 Md€ de plus qu'en 2009 ;
- le nombre de comptes bancaires à l'étranger déclarés s'est établi à près de 77 000 en 2010, contre environ 25 000 en 2007. C'est une très forte progression;
- je rappelle que la cellule de régularisation a permis de régulariser la situation de 4 700 contribuables. Cela représente 7 milliards d'avoirs et a rapporté à l'Etat 1,2 milliard de droits et pénalités. C'est un excellent résultat qui n'a aucun équivalent par le passé;
- par ailleurs, vous le savez, un dispositif de contrôle exceptionnel concernant la liste des 3 000 de l'affaire HSBC a été mis en œuvre. Je peux d'ores et déjà vous dire que 800 contrôles ont d'ores et déjà été engagés. Et que sur ces 800 contrôles, 350 sont achevés, avec 160 millions d'euros de recettes fiscales à la clé. Concrètement, cela signifie que l'exploitation de 10% de la liste a déjà rapporté 160 M€;
- les fraudes carrousel à la TVA réprimées sur la période 2008-2010 s'élèvent au total à 1 milliard d'euros. En 2010, l'administration a déposé 29 plaintes pour fraude fiscale et 12 pour escroquerie à l'encontre de leurs instigateurs. Le nouveau système EUROFISC a permis en 2011 l'échange de plus de 45.000 informations portant sur 16.000 sociétés pour un montant de transactions de 10 milliards d'euros ;

**Ces résultats vont encore s'accroître**, car tous les outils que j'évoquais permettent à l'administration fiscale de planifier des contrôles de plus en plus ciblés et donc de plus en plus efficaces :

- la DGFIP a fait usage du **droit de communication** auprès des 450 banques établies en France pour connaître l'identité de tous les résidents français ayant procédé à des virements dans des paradis fiscaux sur les années 2006 à 2008. 40 000 virements ont été identifiés, pour près de 8 000 contribuables. Un outil d'analyse risque spécifique a été développé pour exploiter ces données et cibler les contrôles sur les contribuables pour lesquels un soupçon peut légitimement exister au regard de leur profil. Par exemple, si un contribuable a viré 100 000 € vers la Suisse alors qu'il n'a officiellement pas de compte bancaire dans ce pays et que sa profession n'y implique aucune activité en soi, il y a un doute légitime et donc un contrôle fiscal éventuel ;

Seul le prononcé fait foi 4



- de la même manière, un droit de communication a été réalisé pour obtenir des informations sur les achats réalisés en France en 2007 et 2008 au moyen de **cartes de crédits étrangères**, afin d'identifier les résidents français détenant des comptes à l'étranger non déclarés. Le test est concluant : près de 100 contrôles ont déjà été lancés, environ 40 sont terminés et ont déjà rapporté près de 9 millions d'euros.

Toutes ces informations enrichissent le fichier EVAFISC, qui centralise désormais, après moins d'1 an d'existence, 95 000 informations sur des comptes bancaires. Cela signifie concrètement que nous avons, à partir de ces informations, une **capacité de programmation de contrôles fiscaux très importante**.

Enfin, dans la lutte contre l'économie souterraine dans les quartiers sensibles, la coopération renforcée avec la police et la justice a permis d'engager plus de 2 300 contrôles. 200 contrôles achevés ont conduit à des redressements pour 8 millions d'euros de droits et pénalités. Dans ce cadre, les nouvelles mesures pour fiscaliser les trafics illicites sont utilisées: taxation par exemple des trafiquants sur la valeur des sommes saisies lors des enquêtes et sur le produits de leurs trafics; prise en compte des éléments extérieurs de train de vie comme le logement, voitures, motos, voyages, bijoux.

### **3. Compte tenu de ces résultats et des progrès significatifs réalisés ces dernières années, nous allons poursuivre notre stratégie et accentuer encore notre lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.**

Quelques mots sur notre stratégie d'abord. Le Gouvernement ne changera pas de pied par rapport à la voie répressive qu'il a choisie.

C'est la seule qui soit compatible avec nos principes républicains et c'est une voie qui nous rapporte, à nous aussi, des milliards d'euros.

Je le répète, **nous refusons donc toute mesure d'amnistie**. Ce serait aux antipodes de notre Pacte républicain.

Et je le dis tout aussi clairement, **nous ne souhaitons pas non plus nous engager dans le dispositif proposé par l'association des banques suisses (RUBIK)**, parce que cela nous conduirait à accepter de transiger avec nos principes. J'en veux pour preuve le fait qu'avec ce dispositif, les contribuables ne seraient même plus tenus de déclarer les comptes qu'ils détiennent en Suisse. C'est clairement incompatible avec la transparence sur laquelle repose notre fiscalité du patrimoine, qu'il s'agisse de l'ISF ou des droits de succession.

**Nous allons donc continuer à améliorer notre capacité de contrôle et à cibler de mieux en mieux l'action des services fiscaux et douaniers.**

**Premièrement, je veux que dans le cadre de ses contrôles, l'administration fiscale veille scrupuleusement à l'application du paquet de mesures de rétorsion concernant les Etats non coopératifs.** J'ai demandé à Philippe PARINI de s'en assurer par des contrôles fiscaux ciblés. Par exemple, les entreprises qui versent des rémunérations dans des Etats non coopératifs, comme le Panama, doivent aujourd'hui payer une retenue à la source au taux de 50%. Il faut regarder que cette obligation est bien respectée.



## **Deuxièmement, le Gouvernement proposera au Parlement d'aller encore plus loin dans la lutte contre l'évasion fiscale et la fraude internationale.**

Nous avons, je l'ai dit, signé un ensemble de conventions. Même si elles constituent un indiscutable progrès, **nous devons rester vigilants dans leur mise en œuvre. Dans la lutte contre la fraude fiscale, il n'y a pas de place pour la naïveté. A ce stade, je considère que leur effectivité n'est pas encore suffisamment garantie**, notamment parce que les éléments à réunir pour pouvoir interroger les administrations fiscales de ces pays sont nombreux, et la réactivité de ces administrations encore insuffisante.

Plus précisément, au cours des huit premiers mois de l'année 2011, plus de 230 requêtes ont été formulées par la France à 18 Etats (Andorre, Suisse, Liechtenstein, Malte Jersey etc.). Ces demandes visaient à connaître par exemple l'identité des actionnaires des structures enregistrées localement ou encore le nom des propriétaires effectifs des actifs.

Au 31 août 2011, soixante et onze réponses ont été reçues, soit un taux de réponse de 30 %. L'analyse révèle que les éléments de nature juridique (statuts, noms des actionnaires, bilans de société...) sont généralement transmis. En revanche, la transmission des éléments plus concrets relatifs aux contribuables (information sur les soldes des comptes bancaires, montant des rémunérations) semble soulever plus de difficultés, et certains Etats semblent considérer que la coopération vise à valider une information déjà connue par les autorités françaises, plutôt qu'à en donner une nouvelle.

**Tant que ces conventions ne produiront pas pleinement leurs effets, nous devons compter d'abord sur notre capacité de contrôle national.** Elle doit donc pouvoir s'exercer le plus longtemps possible face à une situation de suspicion de fraude. **C'est la raison pour laquelle je proposerai, dans le cadre du PLFR 2011, que le délai de prescription en matière d'avoirs détenus à l'étranger et non déclarés soit systématiquement porté à 10 ans au lieu de 3 ans.**

En 2008, nous avons porté ce délai à 10 ans uniquement pour les paradis fiscaux. Je souhaite que ce soit le cas pour tous les pays, sans distinction, puisque les signatures de conventions ont réduit le nombre des paradis fiscaux sur le papier, sans néanmoins nous garantir la coopération effective des Etats signataires.

**Cette mesure permettra à l'administration fiscale d'avoir toujours le temps pour allié, et non plus pour ennemi** pour traiter des questions aussi complexes que les comptes bancaires à l'étranger, les contrats d'assurance vie, les trusts ou encore les structures juridiques dans des pays à basse pression fiscale.

**Dans le même esprit, je souhaite que la police fiscale, qui a fait la preuve de son efficacité, ait également plus de temps pour agir lorsqu'elle est saisie, même lorsqu'il s'agit d'un Etat avec lequel nous avons signé une convention d'échange d'information.**

Actuellement la police fiscale ne peut intervenir que pour les soupçons de fraude liés à un paradis fiscal. Lorsque l'Etat sort de la liste des paradis fiscaux, la police fiscale ne peut donc plus agir, puisque les administrations peuvent échanger directement des informations. Nous devons nous laisser le temps d'apprécier la réalité, dans la durée, de la coopération entre les services. Je proposerai donc au Parlement que la police fiscale conserve la possibilité d'investiguer pendant un délai de trois ans supplémentaires à compter de la signature de cette convention.



**Troisièmement, je souhaite que l'administration fiscale renouvèle ses opérations d'obtention d'informations, pour alimenter le fichier EVAFISC et encore mieux cibler les contrôles.**

Plus précisément, l'opération « cartes bancaires » sera poursuivie sur les paiements réalisés en 2009, 2010 et 2011 à partir de comptes détenus à l'étranger. Ces informations alimenteront le fichier EVAFISC et seront analysées pour cibler des contrôles. Cela signifie concrètement que l'administration fiscale a devant elle de quoi planifier dès aujourd'hui des années de contrôle d'évadés fiscaux.

L'opération concernant le droit de communication portant sur les virements bancaires sera renouvelée pour les virements antérieurs à 2006.

**Quatrièmement, je le dis très clairement : le respect du civisme fiscal ne concerne pas seulement les particuliers. C'est un sujet qui intéresse également les entreprises.**

**C'est pourquoi je souhaite que nous poursuivions notre action sur la frontière entre l'optimisation fiscale et la fraude fiscale des entreprises.**

C'est le sujet bien sûr des prix de transfert. Les redressements de bénéficiaires dans ce domaine s'élèvent en moyenne à 1,9 Md d'euros par an sur les trois dernières années. Les échanges commerciaux ou financiers au sein des groupes internationaux doivent s'effectuer sur une base équilibrée. Le risque est bien identifié : c'est la tentation pour certains groupes de pratiquer en interne des prix qui aboutissent à localiser artificiellement les bénéficiaires dans les comptes de leurs filiales établies dans des pays à basse pression fiscale.

Sur cette question, le Gouvernement a déjà agi, en imposant aux entreprises une obligation de documentation. Nous devons regarder s'il faut aller plus loin sur ce sujet, mais en gardant à l'esprit que la pratique des prix de transfert est, à la base, une opération normale dans la vie de l'entreprise. Il faut donc en permanence chercher l'équilibre entre la lutte contre la fraude et la vie des affaires. Il faut d'ailleurs aussi rappeler que dans ce domaine, nos procédures encouragent par ailleurs la sécurité juridique en donnant la possibilité aux entreprises de faire examiner au préalable leur situation par l'administration.

**J'entends confier une mission à l'Inspection Générale des Finances pour qu'elle expertise notamment les solutions retenues par nos partenaires européens sur cette question complexe des prix de transfert.**

\*\*\*

Voilà, Mesdames et Messieurs, le bilan et les nouvelles actions que nous allons engager dans les prochaines semaines. Jamais aucun Gouvernement n'avait affiché de tels résultats concrets en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Ils ne se comptent pas en millions d'euros, mais en milliards d'euros, et ils s'ajoutent à notre action en matière de fraudes sociales, qui s'est traduite par une augmentation de 20 % des fraudes détectées à la Sécurité Sociale.

Dans ce domaine comme dans les autres, la constance paye. Je le répète, nous ne ferons preuve d'aucune naïveté. Nous n'accepterons jamais de transiger avec nos principes. Nous ne dévierons pas de la voie que nous avons choisie depuis 2007 : le contrôle. C'est la seule voie qui respecte notre Pacte Républicain. C'est la seule voie que les Français acceptent. C'est la seule voie qui protège nos finances publiques et notre modèle social.

Je vous remercie

**Contact Presse :**

Cabinet de Valérie PECRESSE : 01 53 18 43 10

Seul le prononcé fait foi 7